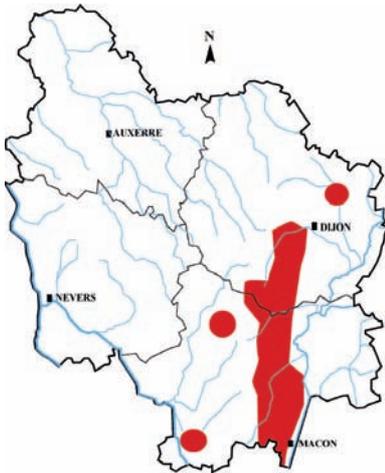


# A080 Circaète Jean-le-Blanc

Oiseaux / Accipitridés /  
*Circaetus gallicus*.

Directive Oiseaux : annexe I.  
Espèce protégée en France par  
l'A.M. du 29 octobre 2009.

## Localisation de l'espèce



Territoires principaux  
(sources : EPOB,  
AOSML, LPO 89,  
LPO 21, SOBA Nature  
Nièvre - données  
1995-2008)

Présence certaine sur la Côte et l'Arrière-Côte, entre Dijon et Mâcon. Nidification possible dans le Châtillonnais et dans le Sud-Est de l'Yonne.

## Mode de vie et besoins écologiques

Le régime alimentaire du Jean-le-Blanc est basé presque exclusivement sur les reptiles (couleuvres, vipères, lézards), ce qui le contraint à migrer à la mauvaise saison. Il niche à la cime d'arbres, le plus souvent des pins, où il construit une aire de taille modeste et pond un seul oeuf.

## Habitat(s) de l'espèce

Grandes étendues de pelouses sèches rocailleuses (6110\*, 6210), faiblement embuissonnées.

## État de conservation en Bourgogne : mauvais.

Les effectifs de ce rapace semblent avoir considérablement baissé depuis la modernisation de l'agriculture et la progression de la forêt (effectif actuel estimé à une dizaine de couples en Bourgogne). La raréfaction des habitats et des proies de ce prédateur étroitement spécialisé l'a rendu très vulnérable, d'autant plus que son taux de reproduction est faible. Ses territoires font l'objet de mesures de sauvegarde



**V**u de dessous, ce grand rapace apparaît clair, sauf la gorge et la tête sombres. Il peut être confondu avec les buses en phase claire qui présentent, contrairement à lui, une virgule noire au coude. Son vol est lent, ample, souvent stationnaire quand il chasse.



Circaète Jean-le-Blanc

comme le pâturage conservatoire de plusieurs centaines d'hectares de pelouses sur la Côte dijonnaise.



## Éléments d'appréciation des incidences des aménagements

### Vulnérabilité forte

Représentation en Bourgogne : rare.

Tendance évolutive : en déclin.

Capacité de récupération en cas de perturbation : mauvaise.

## CONSEILLÉ

- Incitations agricoles pour une reprise du pâturage des pelouses.
- Mesures conservatoires de pelouses.

## A ÉVITER

- Plantation des pelouses sèches.
- Embuissonnement des pelouses par abandon du pâturage.

## Diagnostic de présence

Les preuves de nidification sont difficiles à rassembler et il est préférable de se rapprocher des associations naturalistes et des forestiers.